

Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant du Dropt

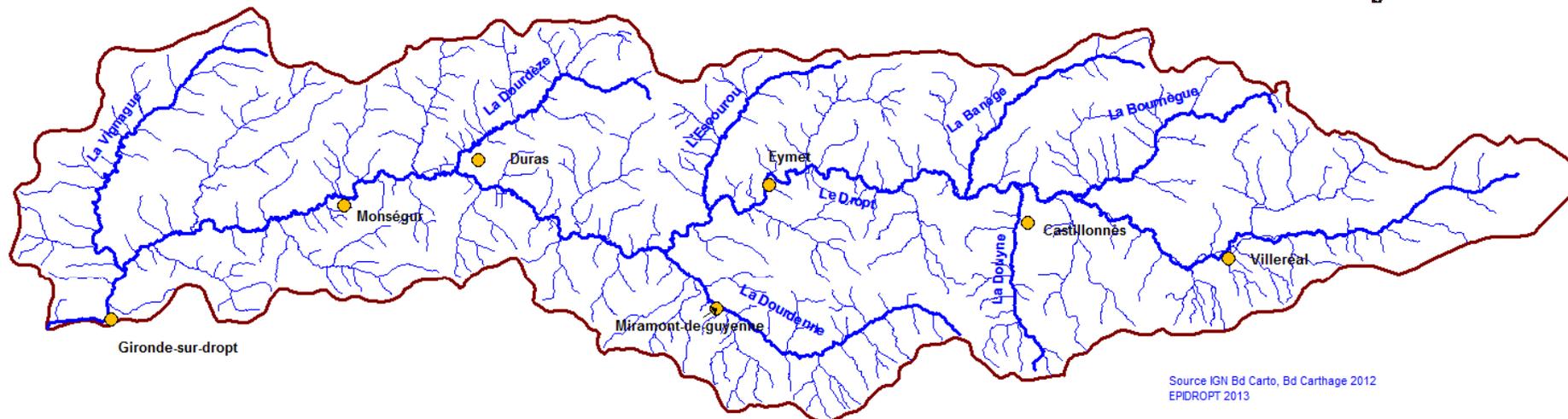
Réunion de démarrage – le 21 avril 2016

Commission Locale de l'Eau

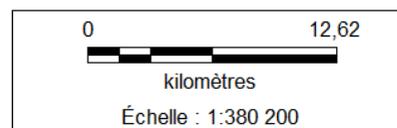
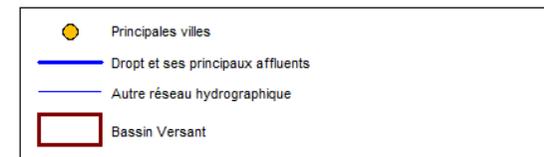


Périmètre du SAGE : 171 communes, 1 339 km²

EPIDROPT : structure porteuse chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et de l'animation du SAGE



Source IGN Bd Carto, Bd Carthage 2012
EPIDROPT 2013



1 Présentation SCE et Equipe d'étude

2 Présentation des grands principes du SAGE

3 Méthodologie générale (tranches ferme + conditionnelle)

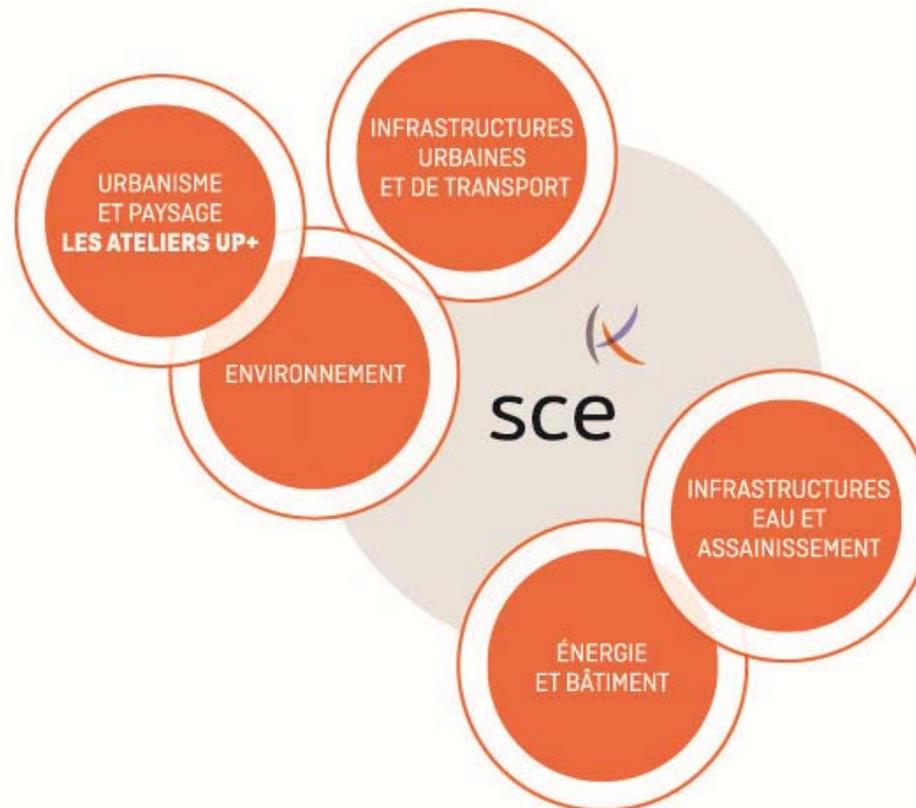
4 Méthodologie détaillée (tranche ferme)

5 Calendrier

Présentation SCE et Equipe d'étude

SCE, aménagement et environnement

Le croisement de **la créativité** des concepteurs urbains et paysagers et de **l'expertise technique et économique** des ingénieurs et techniciens.



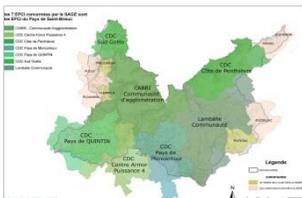
Nos compétences



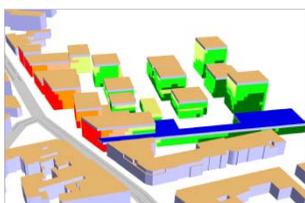
Gestion intégrée de la ressource en eau
Agriculture et environnement
Cours d'eau et milieux humides
Environnement des aménagements
Sites et sols pollués



Suivi DCE : relevés hydrographiques (IBG-RCF, IBD, IBMR) sur le bassin Adour-Garonne [2011–2013]



Assistance à l'élaboration du SAGE de la baie de St Brieuc pour les phases scénarios/stratégie et rédaction des produits du SAGE [2008-2012]



Etude d'impact, Expertise qualité de l'air et acoustique, étude de faisabilité sur le développement en énergies renouvelables pour la requalification d'un îlot de Lille Métropole (59) [2012]



Etudes environnementales et réglementaires de l'axe routier Bretagne - Anjou en Ille et Vilaine 35 km [2005 - en cours]



Diagnostic de durabilité des exploitations agricoles des bassins versants du Vizévy et Anzon (42) 70 exploitations [2012-2014]



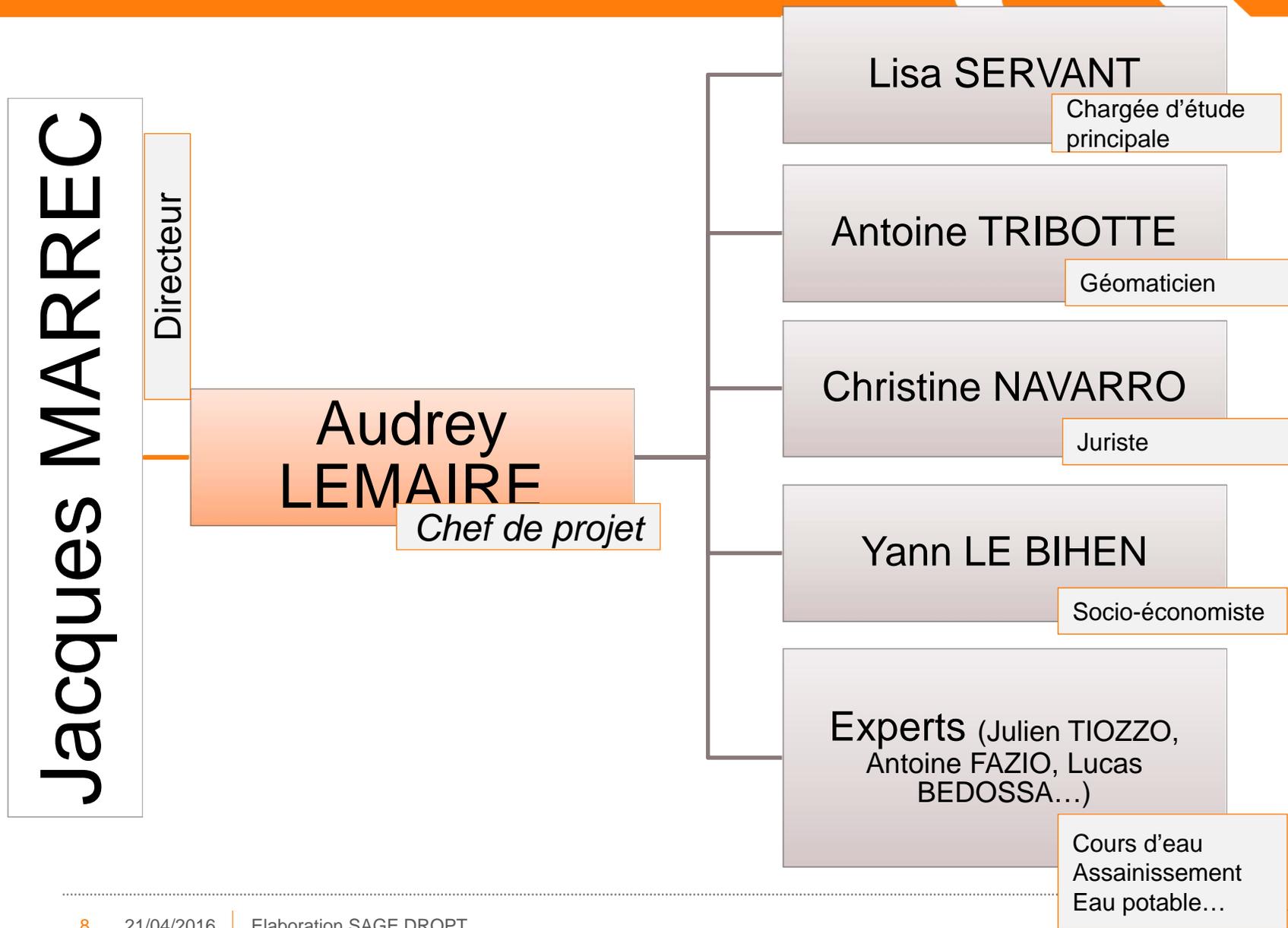
Diagnostic de pollution, étude quantitative des risques sanitaires et plan de gestion pour la reconversion de la friche industrielle de Decazeville (12) [2013]



Une équipe sélectionnée pour répondre aux besoins de l'étude

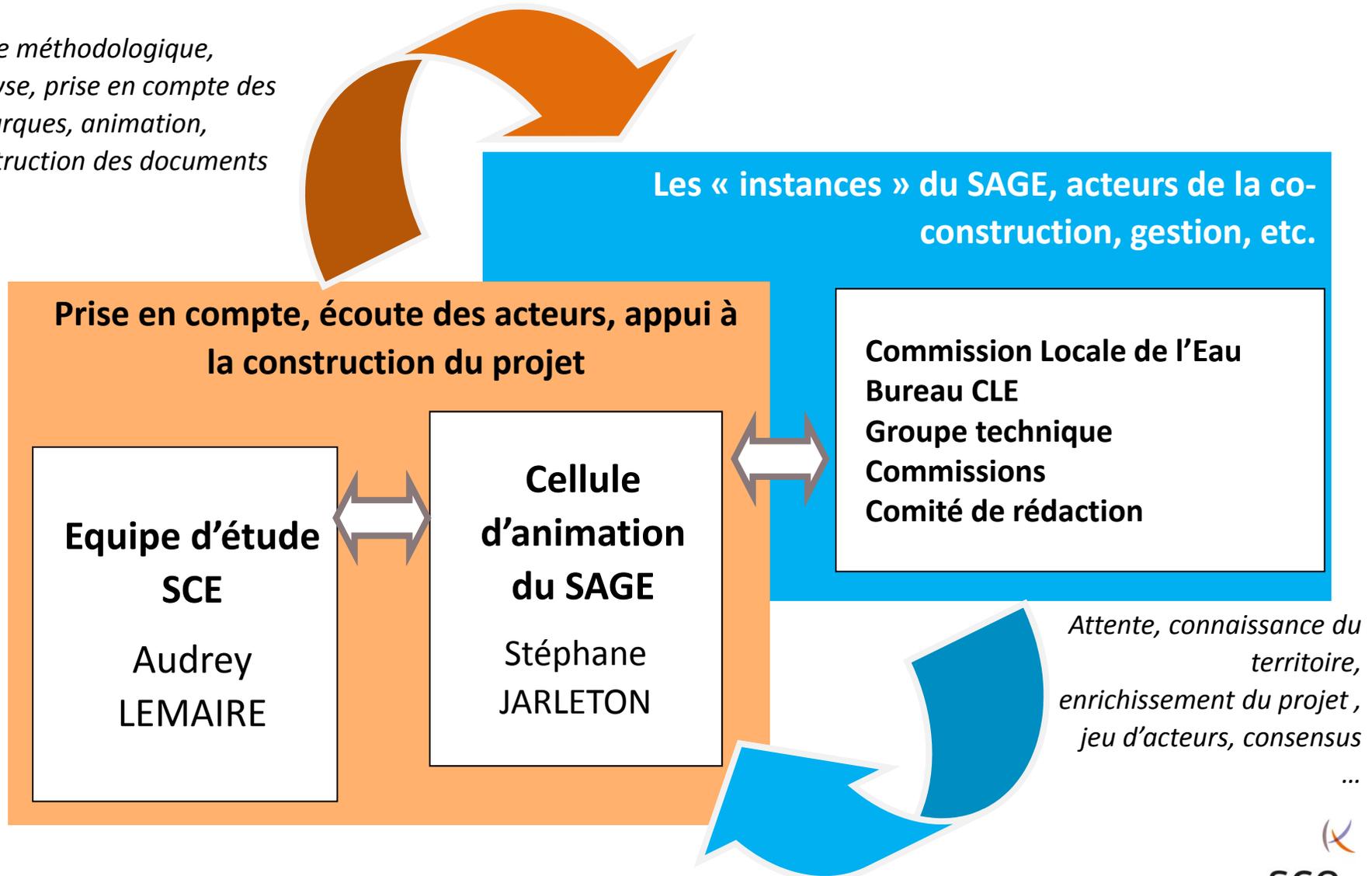
- **Expériences dans la mise en œuvre de SAGE**
 - Expériences récentes de rédaction de SAGE : Seudre, Boutonne, Douve-Taute, Bièvre, Dol-de-Bretagne, Loir, Ouest Cornouaille, Odet, Aulne
- **Expertises spécifiques dans les domaines techniques :**
 - Cours d'eau, milieux aquatiques, qualité,...
 - Assainissement, Eau potable,...
 - Juridique
 - Socio-économie
 - Cartographie
- **Capacité d'animation, de médiation et de mobilisation des acteurs**

Equipe d'étude



Fonctionnement entre l'Equipe projet, la Cellule d'animation et les Instances du SAGE

*Cadre méthodologique,
analyse, prise en compte des
remarques, animation,
construction des documents*



Présentation des grands principes du SAGE



Le SDAGE 2016 - 2021

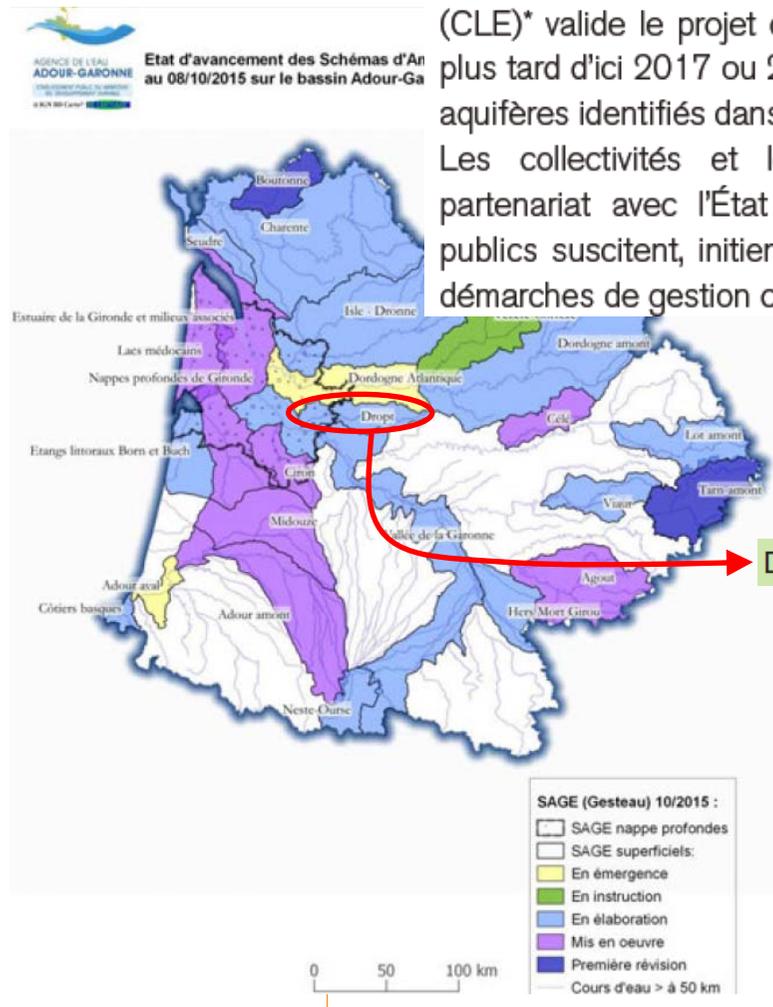
A3 Faire émerger et élaborer les SAGE nécessaires d'ici 2021

À terme, l'ensemble du bassin Adour-Garonne devra être couvert par des SAGE. Sur certains territoires pour lesquels une gestion concertée est prioritaire au vu de la multiplicité des enjeux qui s'exercent, des SAGE sont considérés comme particulièrement nécessaires à élaborer d'ici à 2021. Ainsi, la commission locale de l'eau (CLE)* valide le projet de SAGE nécessaire au plus tard d'ici 2017 ou 2021 pour les bassins et aquifères identifiés dans la liste A3.

Les collectivités et leurs groupements, en partenariat avec l'État et ses établissements publics suscitent, initient et accompagnent ces démarches de gestion concertée.

Pour les cours d'eau et nappes libres, les périmètres des SAGE doivent être hydrographiquement cohérents et correspondent à une partie, une ou plusieurs UHR (Voir carte A3). Le comité de bassin* veille à cette cohérence. Leur taille permet l'identification des enjeux et des préoccupations locales pendant la période d'élaboration du SAGE, et le cadrage de ces unités par les réseaux de points nodaux.

Par ailleurs, les plans de gestion des étiages* (PGE) ont vocation à être remplacés par le volet quantitatif des SAGE.



2021

Le SAGE, quelques grands principes

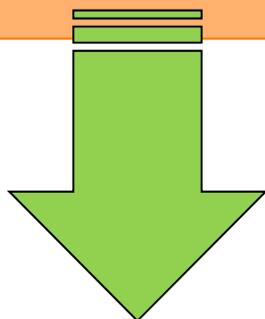
Les grandes phases d'élaboration

1- Etat des Lieux – Diagnostic

2- Tendances et scénarios – Choix de la Stratégie

3- Produits du SAGE (PAGD, Règlement) – Validation du projet

Validation
du SAGE



- **Avis des collectivités** (CR, CD, EPCI-FP, Chambres consulaires et du Comité de Bassin)
- **Avis du préfet**
- **Enquête publique**
- Adoption par la CLE
- Approbation par les préfets (24-33-47)

- **Comptabilité des actes administratifs / opposabilité au tiers**
- **Mise en conformité éventuelle SCOT et des PLU**
- **Suivi de la mise en œuvre du SAGE**

Le SAGE, quelques grands principes



Le territoire du SAGE = l'unité hydrographique

Qu'est ce qu'un bassin versant ?

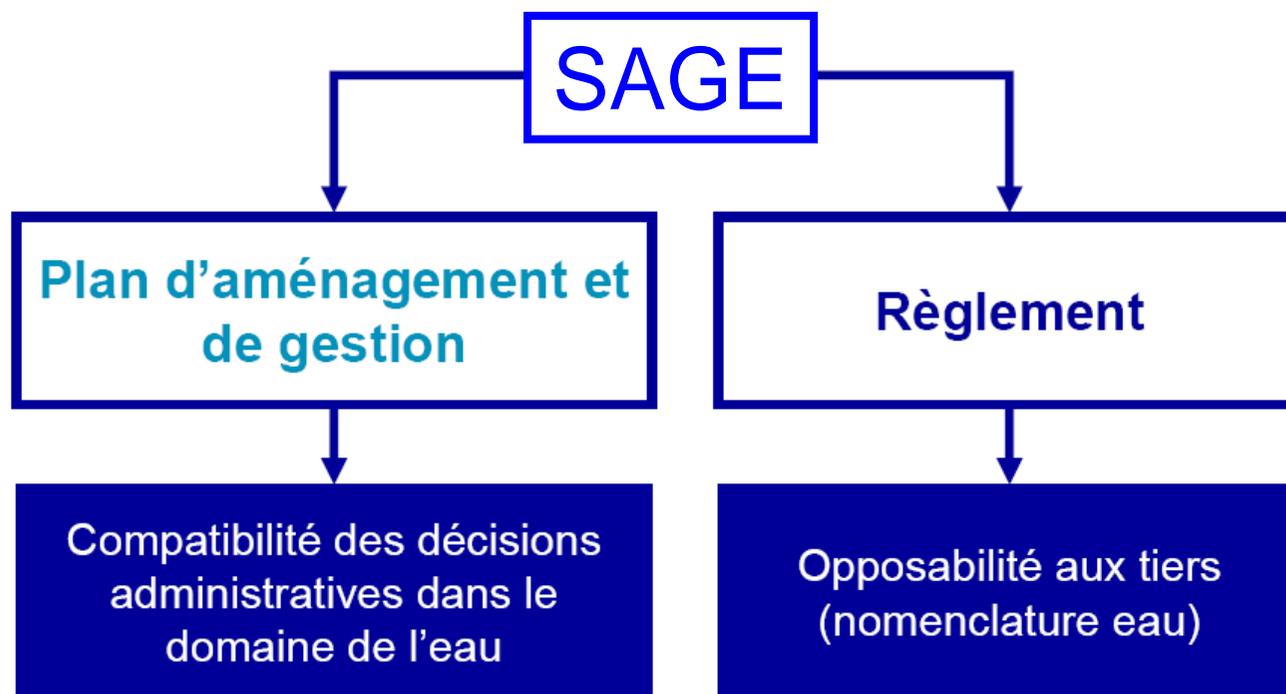
Un bassin versant, ou bassin hydrographique, est un territoire délimité par des lignes de crête, et où toutes les eaux superficielles et/ou souterraines s'écoulent en suivant la pente naturelle des versants vers un exutoire commun.

Le SAGE : outil de planification stratégique de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent

Le SAGE, quelques grands principes

2 « Produits » du SAGE :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) définit les priorités et les conditions de réalisation des objectifs
- Le Règlement définit des priorités d'usage et édicte des règles d'utilisation de la ressource visant sa préservation



Le SAGE, quelques grands principes



Doc 1

Plan d'Aménagement et de Gestion durable (PAGD)

- **Formalise la stratégie** du SAGE dans des objectifs prioritaires;
- **Définit les moyens techniques, juridiques et financiers** pour les atteindre et précise les **maîtres d'ouvrage pressentis, l'échéancier, les moyens humains et matériels de l'animation.**

DIMENSION DE PROJET TERRITORIAL du SAGE, en coordination et cohérence avec les programmes menés sur les bassins versants

Documents cartographiques si besoin

À partir des couches SIG de l'état des lieux, diagnostics et autres éléments

*PAGD :
règle de
compatibilité des
décisions
administratives*

Doc 2

Règlement

Règlement du SAGE opposable aux tiers

Renforce la portée juridique de certaines dispositions du PAGD sous forme de règles opposables.

Documents cartographiques
Sur zones identifiées

Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE

Choix d'indicateurs pertinents de suivi des actions, des pressions et de l'état du milieu

Doc 3

Doc 4

Rapport Environnemental

- Identifie, décrit et évalue les **effets notables** que peut avoir la mise en œuvre du SAGE **sur l'environnement.**
- Présente les mesures prévues **pour réduire et/ou compenser les incidences négatives notables.**

Produit de l'évaluation environnementale du projet de SAGE menée en accompagnement de la phase stratégie du projet de SAGE et en tenant compte de la note de cadrage de la DREAL

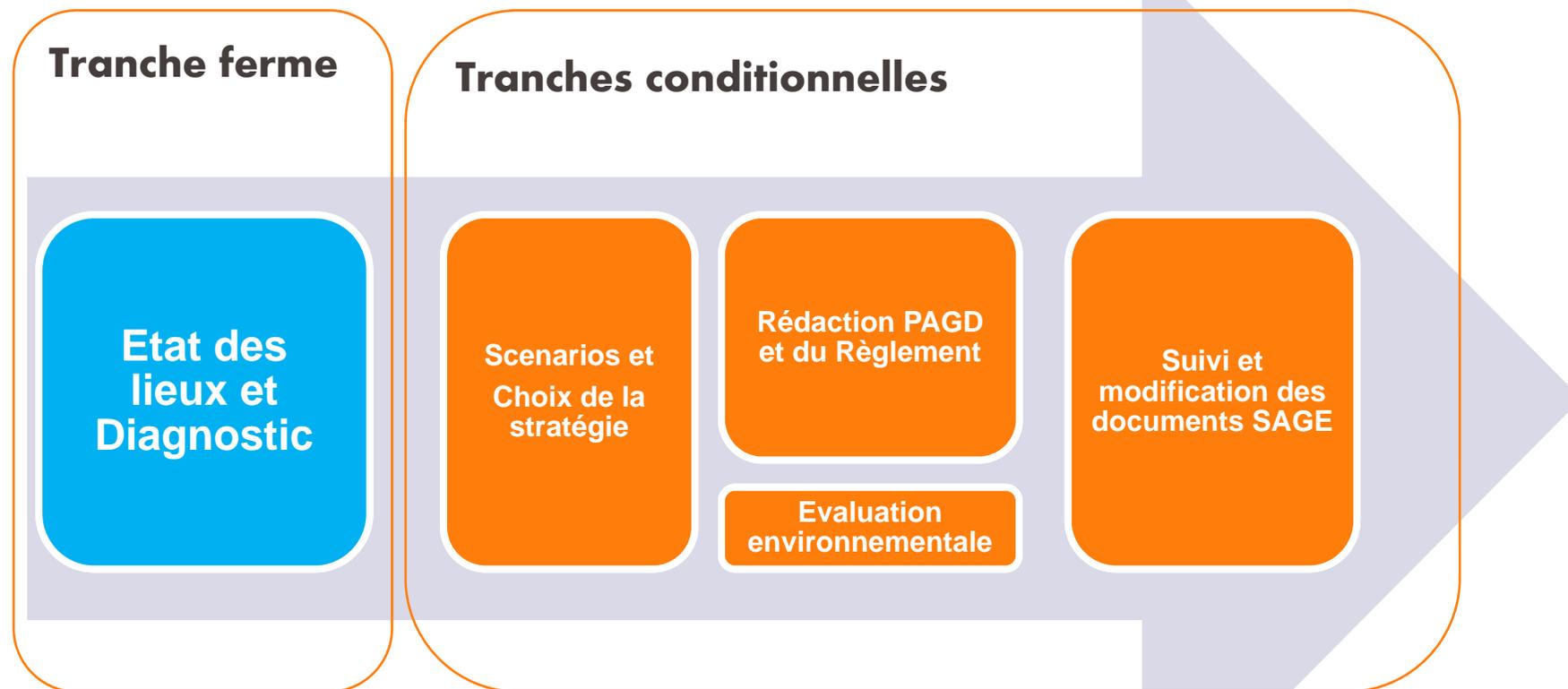


➤ Le SAGE est l'expression locale concertée pour mieux gérer demain le patrimoine « eau »

- **La Commission Locale de l'Eau (CLE)** : organe décisionnel de la politique de l'eau sur le territoire
- **Le Bureau de la CLE**
• **Le Groupe technique** : lieu de travail, d'échange et de préparation autour de l'élaboration du SAGE en vue des réunions de la CLE
- **Les Commissions thématiques**
Inondation et gestion quantitative de la ressource en eau; Gestion de la qualité des eaux; Gestion et protection des milieux aquatiques et hydromorphologie; Usages du bassin du Dropt; Patrimoine et paysage
- **Les Commissions géographiques**
 - DROPT AVAL (d'Eymet jusqu'à la confluence avec la Garonne)
 - DROPT AMONT (Amont d'Eymet jusqu'aux sources du Dropt) : lieu d'échange et de concertation élargie autour de l'élaboration du SAGE

Principales étapes

Principales étapes



Méthodologie détaillée de l'état des lieux et du diagnostic





Objectif

- **Constituer la base du projet de SAGE** actualisé et argumenter solidement les priorités du projet,
- **Valoriser l'expérience acquise** dans le cadre des actions et programmes déjà portés dans le bassin,
- **Impliquer les acteurs** du bassin dans l'élaboration du socle du projet.



Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement

« Art. R. 212-36. - Le président de la commission locale de l'eau fait établir un état des lieux qui comprend :

1° L'analyse du **milieu aquatique existant** ;

2° Le recensement **des différents usages des ressources en eau** ;

3° L'exposé des **principales perspectives de mise en valeur de ces ressources** compte tenu notamment des évolutions prévisibles des espaces ruraux et urbains et de l'environnement économique ainsi que de l'incidence sur les ressources des programmes mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 212-5 ;

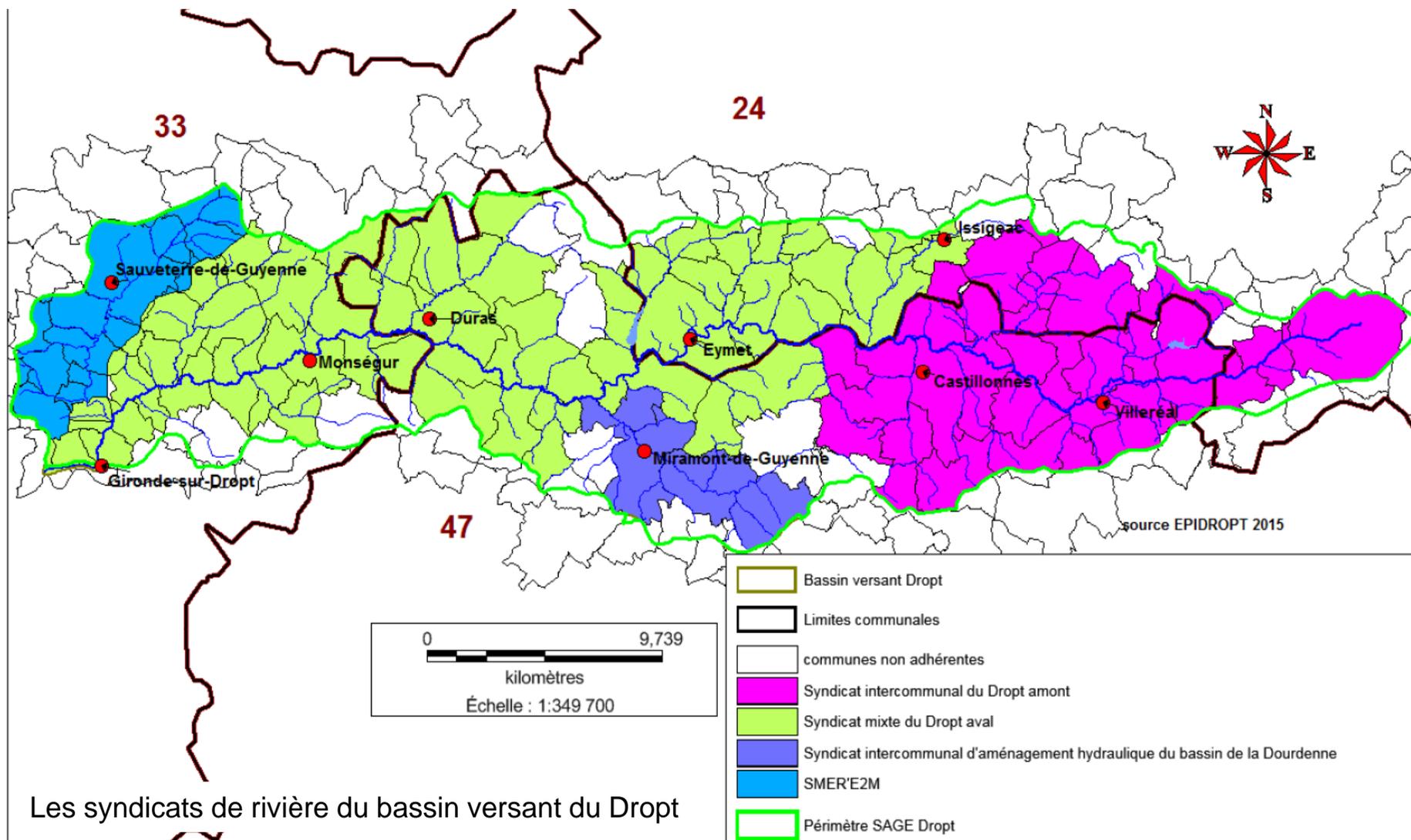
4° L'évaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique établie en application du I de l'article 6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000.... »



Thématiques concernées par la collecte des données

- **Qualité des eaux de surfaces** (DCE, SDAGE, PAOT, altérations, qualité des cours d'eau, pressions ponctuelles et diffuses liées aux usages (assainissement, agriculture,...), plans et programmes en cours,...)
- **Eaux souterraines** (Ressources, prélèvements AEP, irrigation,...)
- **Quantité d'eau** (PGE, changements climatiques, retenues collinaires, ...)
- **Cours d'eau** (hydromorphologie, ouvrages transversaux, longitudinaux,...)
- **Milieus et espèces remarquables** (zonages remarquables, SRCE, DOCOB, PDPG,...)
- **Occupation du sol et érosion** (pente, sol, occupation du sol)
- **Usages** (analyse socio-économique des usages et services liés à l'eau)
- **Acteurs de la gestion et planification** : prise en compte des documents d'orientation dans le domaine de l'eau, environnement, aménagement, risque...
- **Paysages et patrimoine, cadre de vie**
- **Gouvernance du territoire** (Syndicats et EPCI-FP : compétences, actions et orientations)

Etat des lieux



Les syndicats de rivière du bassin versant du Dropt



Acteurs/ organismes particulièrement mobilisés dans la collecte de données

- Services de l'Etat (DDT 24, DDT 47, DDTM 33, ONEMA, DREAL...),
- EPIDROPT
- Agence de l'Eau Adour Garonne (SIE Adour-Garonne,...)
- Département 24, 47, 33 (Réseaux de suivi,...)
- Chambre d'agriculture 24, 47, 33,
- Fédérations Pêche,
- Association des moulins,

Collecte des données

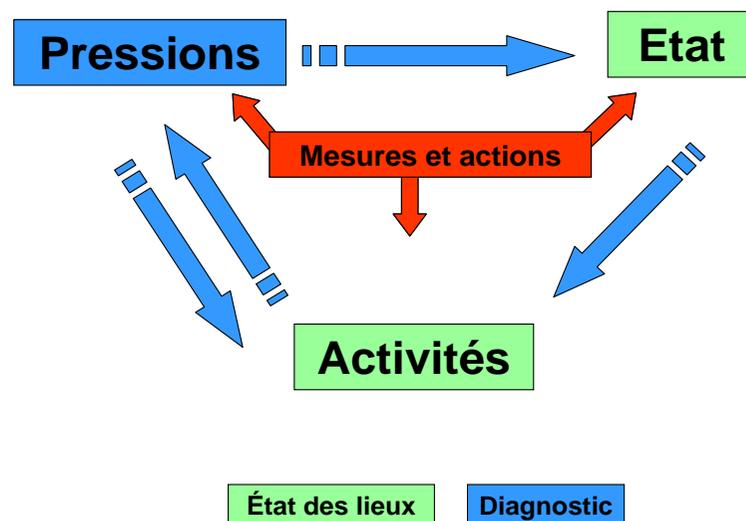
- Identification des données à collecter
- Mobilisation des acteurs dans la transmission des données
- Fichier de suivi des données à collecter/collecté
- Données centralisées sur site ftp



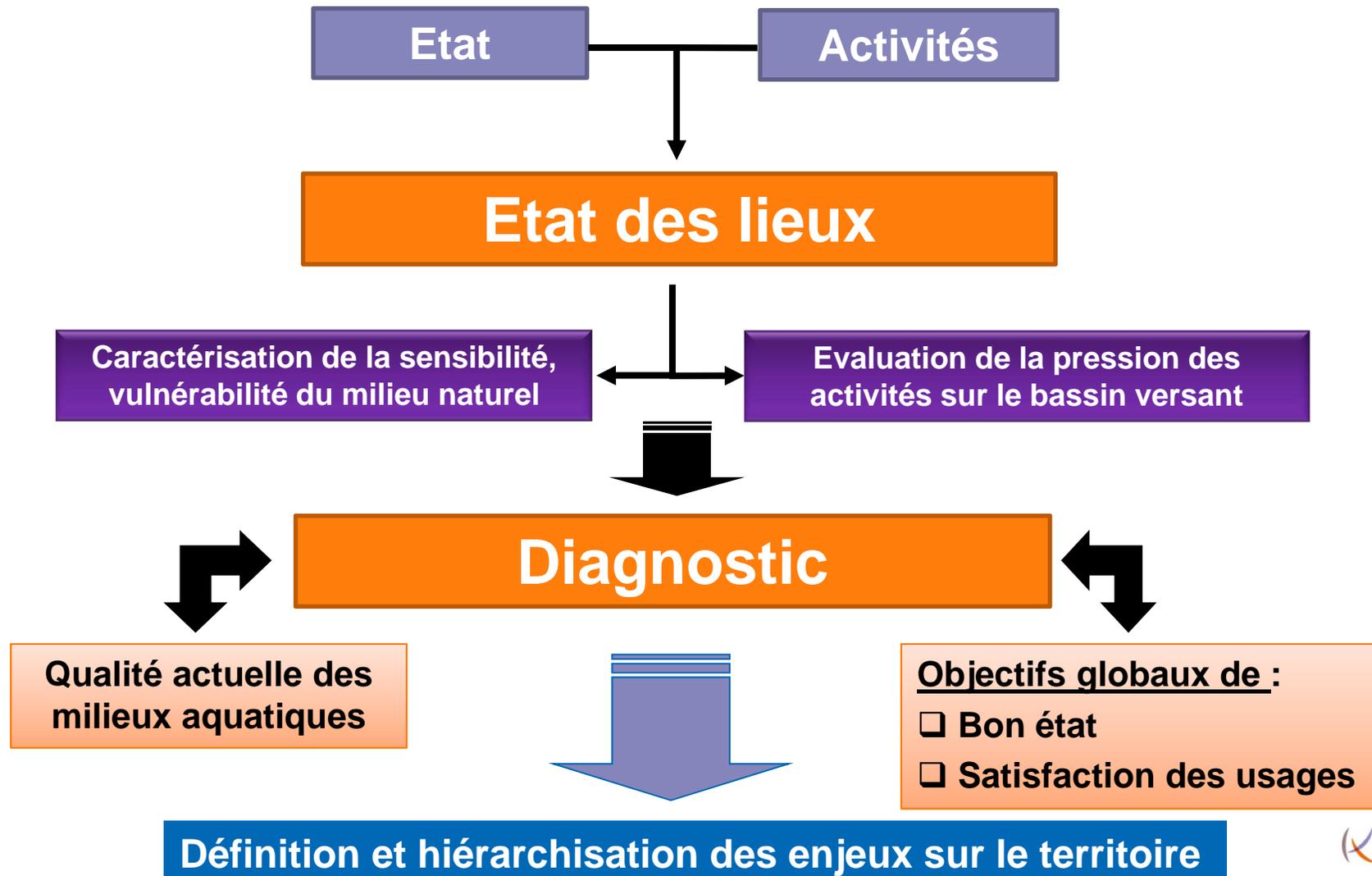
Objectif : **Définir et hiérarchiser les enjeux**
environnementaux du territoire en croisant l'approche
technique et sociologique :

- Réaliser une analyse objective des relations usages/fonctions des milieux
- Mettre en évidence les convergences et divergences entre acteurs
- Déterminer les marges de manœuvre et leviers d'actions
- Déterminer les facteurs d'influence extérieurs au territoire
- Prendre en compte l'évolution de la gouvernance et intégration des possibilités liées à l'outil SAGE

- Mise en perspective des activités qui génèrent des pressions sur les milieux pour évaluer leurs impacts en terme d'usages, d'activités, de fonctionnalités des milieux :



- A partir de l'état des lieux → **Bilan des pressions**
- Liens entre pressions, usages et fonctions → **Mise en évidence et hiérarchisation des enjeux sur le territoire du SAGE**
- Synthèse des jeux acteurs → **Identification des leviers et freins au SAGE (élaboration et mise en œuvre)**





Réunions de présentation/validation :

- Réunions de bureau de CLE
- Réunions de CLE (x 3)

Réunions de travail/partage :

- Groupe technique
- Réunion des commissions thématiques (2 séries de commissions thématiques)
- Réunion des commissions géographiques (1 série de 2 commissions géographiques)

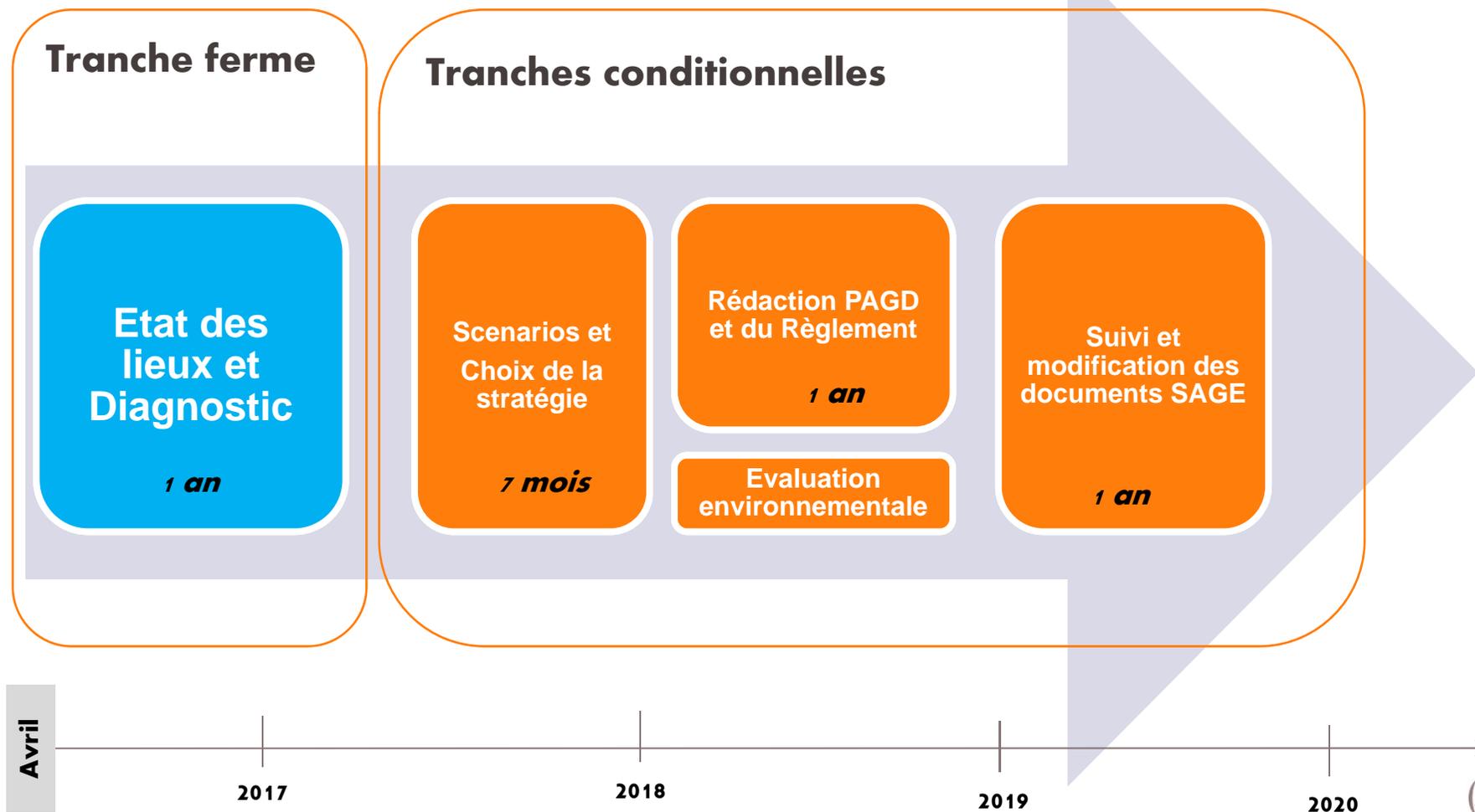


- TC1 : **Elaboration de scénarios** et choix de la stratégie avec un accompagnement dans le processus de médiation
- TC2 : Synthèse de l'état des lieux, **rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE**
- TC3 : **Evaluation environnementale** avec évaluation des incidences Natura 2000
- TC4 : Appui pendant la phase de consultation et d'enquête publique et modification des documents du SAGE

Calendrier



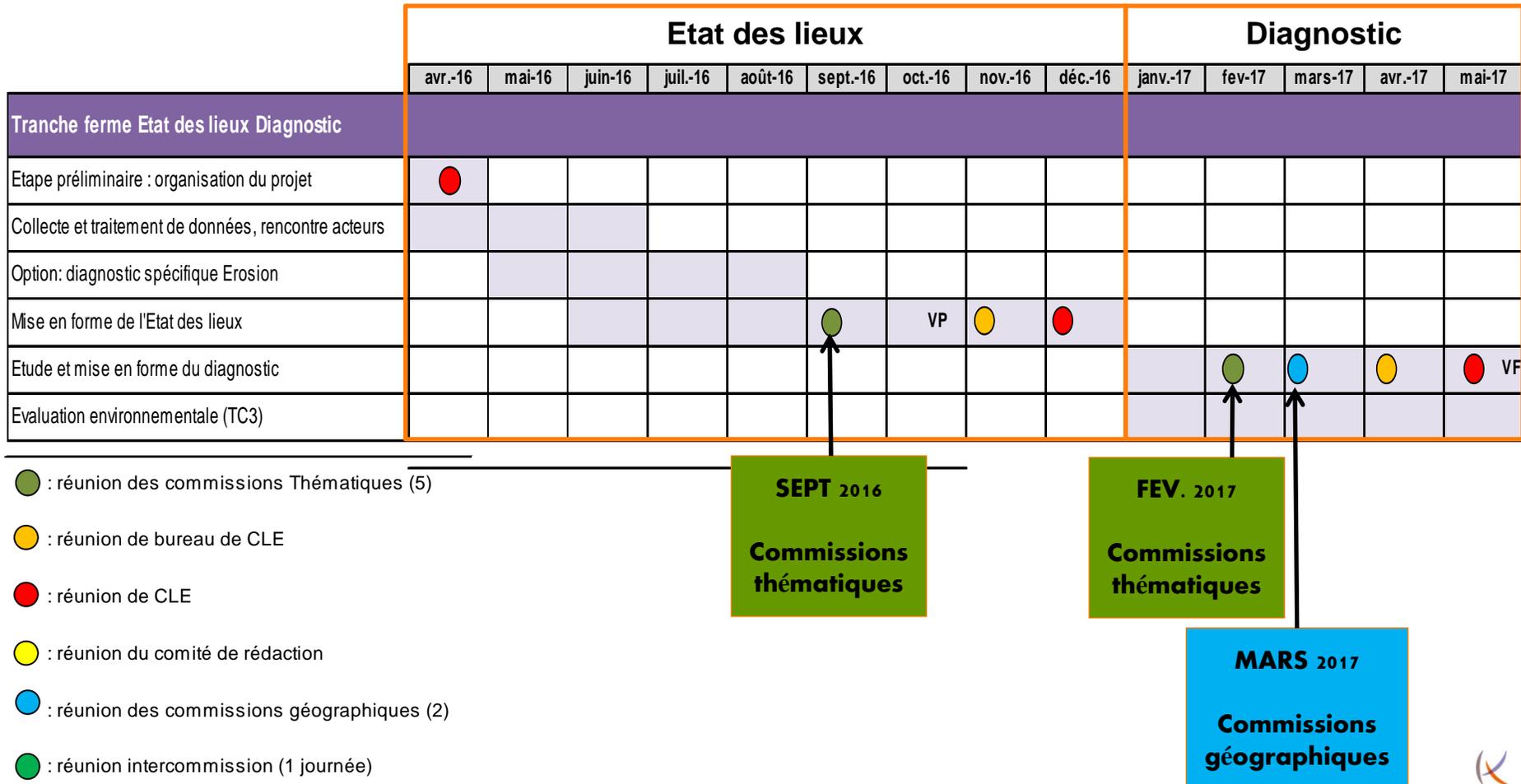
Principales étapes et tranches de l'étude



Etat des lieux et diagnostic



Calendrier : objectif de réalisation de la tranche ferme sur un an





A court terme : **une mobilisation FORTE des acteurs techniques** pour la collecte de données

Avril-Mai	Juin	Juillet-Août	Septembre
Sollicitation des acteurs techniques pour transmission des données techniques par mail et échange téléphonique pour caler/préciser le besoin et les données disponibles	Transmission des données par les acteurs techniques à SCE	Analyses et exploitations des données transmises par SCE Demande de compléments	Commissions thématiques

Vos contacts

Audrey LEMAIRE

Chef de projet

audrey.lemaire@sce.fr

SCE - Agence Toulouse

PERISUD II - Bâtiment 2

13 rue André Villet - 31400 TOULOUSE

Tel : 05 67 34 04 40 – 06 78 437 406

Jacques MARREC

Directeur

jacques.marrec@sce.fr

SCE

4 rue Viviani CS 26220

44262 Nantes Cedex 2

Tel : +33 (0)2 51 17 29 29



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN